

AR Prefecture

DEL2022110403

063-216302588-20221104-DEL2022110403-DE
Reçu en Mairie de
Publié le 09/11/2022

COMMUNE D'OLLIERGUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 novembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS : 14

EN EXERCICE : 14

PRESENTS : 12

PROCURATION : 2

VOTANTS : 14

L'an Deux Mille Vingt et Deux, le Quatre novembre à Vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLLIERGUES dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur PROVENCHERE Arnaud, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 octobre 2022

Présents : BAARDMAN Bruno, CHASSAIGNE Aurélien, COLLANGE Katy, COSTE Roger, DOURILLE Alain, GRARD Mathieu, GROLLET Marie-Laure, KAUFFELD Monique, PEUDEVIN Mireille, PROVENCHERE Arnaud, ROUX Hélène VERNET Thimothée.

Absents : MARATRAT Gilles, OLIVIER Katia

Procuration : MARATRAT Gilles à PROVENCHERE Arnaud, OLIVIER Katia à CHASSAIGNE Aurélien

Secrétaire de séance : PEUDEVIN Mireille, ROUX Hélène

OBJET : ACQUISITION PARCELLE AP361

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2241-1,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des communes,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L1212-1, L2212-1 et L321-23,

Considérant que, dans le cadre du programme « Ambitions : générations et centre bourg », la commune envisage d'acquérir la parcelle AP361,

Considérant les échanges qui se sont tenus entre la commune et la propriétaire, Madame GUILLAUMONT Lucette,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Approuve** l'acquisition de la parcelle AP361 pour la somme de 5€/m², soit 925€
- **Dit** que les frais afférents à cette acquisition sont à la charge de la commune
- **Dit** que les formalités relatives à cette acquisition seront établies par acte notarié auprès de Maître SAURET, notaire à Ambert
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Vote : Pour à l'unanimité

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de :

- de sa réception en Sous-Préfecture le :
- et de sa publication le :

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Arnaud PROVENCHERE

